



ARRÊTÉ DER 10-90218	
Envoi Préfecture :	12/02/2018
Visa Préfecture :	12/02/2018
Affichage du :	12/02/2018
au :	12/04/2018

DER/ML

OBJET : Arrêté complétant l'arrêté en date du 29 janvier 2018 portant ouverture d'une session de sélections professionnelles d'intégration aux grades d'assistant territorial socio-éducatif, d'attaché territorial et d'ingénieur territorial pour le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques,
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,
- Vu l'arrêté en date du 29 janvier 2018 portant ouverture d'une session de sélections professionnelles d'intégration aux grades d'assistant territorial socio-éducatif, d'attaché territorial et d'ingénieur territorial pour le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- Considérant qu'il convient de désigner les membres de la commission d'évaluation professionnelle.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'évaluation professionnelle pour l'accès aux grades d'assistant territorial socio-éducatif, d'attaché territorial et d'ingénieur territorial est fixée comme suit :

- Monsieur **Arthur FINZI**, Vice-Président du Centre de Gestion, Maire de SAINT-CASTIN, Président de la Commission d'évaluation professionnelle,
- Madame **Véronique JUAN**, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes des LUYS-EN-BÉARN,
- Monsieur **Frédéric CHADUTEAU**, Administrateur au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

ARTICLE 2^{ème} : Les autres dispositions de l'arrêté du 29 janvier 2018 demeurent sans changement.

ARTICLE 3^{ème} : Le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques.

ARTICLE 4^{ème} : Le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois, à compter de l'affichage.

PAU, le 9 février 2018

LE PRÉSIDENT,



Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion